

# Conditions générales de vente (CGV) des plates-formes SaaS d'Orbis360

Version Avril 2024

## TABLE DES MATIÈRES

1. DOMAINE D'APPLICATION.....	2
2. CONCLUSION D'UN CONTRAT.....	2
3. OBJET DU CONTRAT.....	2
4. SERVICES SAAS RÉMUNÉRÉS.....	3
5. LES FONCTIONNALITÉS DU LOGICIEL/LA GARANTIE.....	3
6. OBLIGATIONS DU CLIENT.....	4
7. DÉVELOPPEMENT DU LOGICIEL.....	4
8. RESPONSABILITÉ.....	5
9. RENUMERATION.....	5
10. DURÉE DU CONTRAT ET RÉSILIATION.....	5
11. PROTECTION ET SAUVEGARDE DES DONNÉES.....	6
12. JURIDICTION COMPÉTENTE / DROIT APPLICABLE.....	6

## 1. DOMAINE D'APPLICATION

Ces conditions générales de contrat ("CG SAAS") régissent la relation contractuelle entre Orbis360 SA, Avenue de la gare 13, CH-1950 Sion (ci-après "ORBIS360") et le client en ce qui concerne les programmes logiciels créés par ORBIS360 ("Logiciel"), que ORBIS360 propose en tant que produits SaaS (Software as a Service) via Internet. Dans le cas de produits SaaS payants d'ORBIS360, les présentes conditions générales SAAS font partie intégrante de la commande passée avec le client, les dispositions de la commande ayant la priorité sur les présentes conditions générales SAAS. Les conditions générales contractuelles/commerciales du donneur d'ordre ne font pas partie intégrante du contrat, même sans opposition expresse d'ORBIS360.

## 2. CONCLUSION D'UN CONTRAT

Les relations contractuelles entre le client et ORBIS360 ne sont établies qu'avec la signature juridiquement valable de la commande et l'acceptation écrite subséquente par ORBIS360 ou le paiement de la première facture.

## 3. OBJET DU CONTRAT

L'objet du contrat est l'utilisation du logiciel via Internet et l'enregistrement des données du client sur des serveurs exploités par ORBIS360 contre la rémunération indiquée dans la commande pour les produits SaaS (produits SaaS payants). Le logiciel est mis à disposition via Internet. Le point de transfert des produits est la sortie du routeur du centre informatique utilisé par ORBIS360 vers Internet. La connexion du client à Internet est de la responsabilité du client et ne fait pas partie du contrat. ORBIS360 accorde au donneur d'ordre un droit non exclusif et non transférable d'utiliser le logiciel faisant l'objet du contrat, y compris toute documentation utilisateur, pendant la durée de la relation contractuelle, conformément à la commande des produits SaaS.

#### 4. SERVICES SAAS RÉMUNÉRÉS

L'étendue exacte des produits à fournir par ORBIS360 résulte de la commande des produits SaaS. ORBIS360 surveille les fonctions de base des produits SaaS 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. La disponibilité du système au point de transfert est de 99 % en moyenne annuelle. Est considérée comme temps d'arrêt déterminant la période comprise entre la confirmation de la réception de l'annonce de la panne par ORBIS360 et la réparation de la panne. Ne sont pas considérées comme temps d'arrêt les perturbations sur le trajet de connexion entre le client et le point de transfert, les travaux de maintenance annoncés par ORBIS360 avec un préavis de 5 jours et exécutés après 19h00. En sont également exclus les temps d'arrêts lors de l'élimination des perturbations pour des raisons qui ne sont pas imputables à ORBIS360. Les perturbations de la disponibilité du système doivent être signalées immédiatement à ORBIS360. ORBIS360 confirme par écrit la réception du message de perturbation. En cas d'annonce de dérangement pendant les heures de bureau d'ORBIS360 (du lundi au vendredi de 08h30 à 17h, sauf du 24.12. au 31.12.), la réparation du dérangement commence au plus tard 4 heures après la confirmation de l'annonce de dérangement, en dehors des heures de bureau au début du jour ouvrable suivant.

#### 5. LES FONCTIONNALITÉS DU LOGICIEL/LA GARANTIE

L'étendue des fonctions du logiciel faisant l'objet du contrat résulte de la description de la prestation ou, le cas échéant, du manuel. L'état de la technique ne permet toutefois pas d'exclure les erreurs du logiciel dans toutes les conditions d'utilisation. En outre, l'étendue des fonctions dont dispose le client est influencée par les droits d'accès au logiciel. Une qualité du logiciel dépassant cette étendue fonctionnelle ou une autre n'est pas due. Les erreurs dans le logiciel (c'est-à-dire les écarts par rapport à l'étendue des fonctions décrites ci-dessus) sont éliminées gratuitement par ORBIS360 dans un délai raisonnable, à condition que l'erreur soit reproductible. Si une erreur de programme importante n'est pas corrigée par ORBIS360 dans un délai raisonnable, le client peut exiger une réduction de la redevance SaaS. De même, ORBIS360 peut se libérer de l'élimination de l'erreur en réduisant la redevance SaaS, si l'élimination de l'erreur n'est réalisable qu'avec des efforts disproportionnés. Toute autre garantie est exclue, dans la mesure où la loi le permet.

## 6. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à utiliser le logiciel exclusivement conformément au contrat et à ne pas le décompiler, le désassembler, en faire l'ingénierie inverse, le reproduire ou l'utiliser dans une autre application. En outre, le client reconnaît le droit d'auteur exclusif ainsi que les droits de marque et autres droits de protection d'ORBIS360 sur le logiciel.

ORBIS360 exige un enregistrement pour pouvoir utiliser le logiciel (ou des parties de celui-ci). Le client est tenu de remplir toutes les données nécessaires à l'enregistrement de manière correcte et véridique et de les tenir à jour. Il est également responsable de la sécurité de son mot de passe. Il n'est pas autorisé à créer des comptes automatiquement. Un utilisateur est associé à un client et est identifié par son adresse électronique dans son compte utilisateur. ORBIS360 communique toujours via l'adresse e-mail enregistrée par le client. Le client est responsable de la mise à jour de son adresse e-mail. Le client doit en outre s'abstenir de tout ce qui perturbe ou interrompt les produits SaaS d'ORBIS360 et ne peut traiter les données avec les produits SaaS d'ORBIS360 que dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

## 7. DÉVELOPPEMENT DU LOGICIEL

ORBIS360 s'efforce d'optimiser son logiciel par un développement constant et de l'adapter au progrès technique. Dans le cadre de ce développement, ORBIS360 peut modifier unilatéralement des fonctions partielles ou les supprimer complètement, dans la mesure où cela ne compromet pas la réalisation de l'objectif du contrat pour le donneur d'ordre. Si le développement constitue une modification importante de la prestation, ORBIS360 en informera le donneur d'ordre une semaine à l'avance. Si la modification de la prestation entraîne des inconvénients considérables pour le donneur d'ordre, celui-ci peut résilier le contrat avec ORBIS360 de manière extraordinaire, dans un délai de 4 semaines à compter de la notification par ORBIS360. Pour les produits gratuits, le donneur d'ordre n'a pas droit au maintien de l'étendue initiale des prestations. ORBIS360 est en droit de modifier ou d'adapter ce logiciel au progrès technique à tout moment et à sa seule discrétion.

## 8. RESPONSABILITÉ

ORBIS360 est responsable de manière illimitée en cas de préméditation et de négligence grave, mais en cas de négligence légère uniquement en cas d'atteinte à la vie, au corps et à la santé. En cas de négligence légère, ORBIS360 n'est responsable qu'en cas de violation d'une obligation contractuelle essentielle, dont l'exécution permet la bonne exécution du contrat, mais seulement jusqu'à concurrence de la valeur de la commande. ORBIS360 n'est pas responsable de la perte de données, si la perte aurait pu être évitée par des mesures de sauvegarde des données du client. Toute autre responsabilité est exclue. L'exclusion de responsabilité s'applique dans son intégralité aux produits SaaS gratuits, à moins que la loi ne prévoie une exception obligatoire.

## 9. REMUNERATION

La rémunération des produits SaaS d'ORBIS360 est définie dans la liste de prix du produit SaaS concerné. Sauf accord individuel contraire, les prix d'ORBIS360 s'entendent, en cas de doute, hors TVA et autres taxes. Les coûts supplémentaires occasionnés au fournisseur SaaS par des volumes de données élevés, des volumes de transfert importants ou pour optimiser les performances peuvent être facturés au client. De telles adaptations de prix seront toutefois communiquées à l'avance. En payant la facture, le client accepte les nouveaux prix. Si le client reçoit une facture avec des prix plus élevés, il est en droit de résilier sans délai les produits concernés par l'augmentation de prix, en dérogation au point 10. Durée du contrat et résiliation. Les frais d'utilisation des produits SaaS sont payables au début de l'année contractuelle et doivent être réglés dans les 30 jours.

## 10. DURÉE DU CONTRAT ET RÉSILIATION

Sauf accord contraire entre les parties, le client acquiert les produits SaaS pour une durée d'un an. Chaque partie peut résilier le contrat par écrit à la fin de cette période contractuelle avec un préavis de trois mois. En l'absence de résiliation, le contrat est automatiquement reconduit pour une année supplémentaire. ORBIS360 est en droit de résilier le contrat sans préavis si le retard de paiement est supérieur à 30 jours ou si le client ne respecte pas les conditions d'utilisation contractuelles. En cas de résiliation du contrat, ORBIS360 est en droit de supprimer tous les paramètres utilisateur, les requêtes, les mises en page et les processus.

## 11. PROTECTION ET SAUVEGARDE DES DONNÉES

Les données clients collectées, traitées et générées par le logiciel peuvent être stockées sur les serveurs exploités. Le client reste en tout cas le seul propriétaire de ces données. Il peut à tout moment, mais au plus tard à la fin du contrat, demander à ORBIS360 de lui transmettre ces données par voie électronique. Indépendamment de cela, le client est tenu de prendre les mesures de sauvegarde nécessaires pour se protéger contre la perte de données. Dans la mesure où le client révèle ou transmet à ORBIS360 des données personnelles pour la conclusion du contrat et l'obtention de produits SaaS, ORBIS360 est en droit de stocker et de traiter ces données même après la fin du contrat et de les transmettre à ses auxiliaires d'exécution et de réalisation, mais uniquement dans la mesure où l'objectif du contrat ou des dispositions légales l'exigent (par ex. conservation de documents commerciaux).

Dans la mesure où le client traite des données personnelles dans le cadre des produits SaaS ou les stocke sur les serveurs exploités pour le compte d'ORBIS360, il s'assure qu'il y est autorisé sur la base des dispositions en vigueur en matière de protection des données. ORBIS360 est autorisé à contrôler les données du client sur les serveurs exploités pour son compte afin de s'assurer du respect des dispositions relatives à la protection des données et de la conformité aux conditions d'utilisation. La responsabilité d'ORBIS360 ne peut pas être engagée si le client ne respecte pas les dispositions en vigueur en matière de protection des données. ORBIS360 exploite ses serveurs exclusivement en Suisse ou dans l'UE. Il respecte toutes les dispositions applicables en matière de protection des données.

## 12. JURIDICTION COMPÉTENTE / DROIT APPLICABLE

La relation contractuelle entre le client et ORBIS360, régie par les présentes CG SAAS et la commande confirmée de produits SaaS, est soumise au droit matériel suisse, à l'exclusion des conventions internationales et des règles du droit international privé. Le for exclusif pour tous les litiges entre le client et ORBIS360 est le siège d'ORBIS360 (Sion VS/Suisse). ORBIS360 est toutefois en droit de faire valoir ses droits également au siège du client.